

## LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION PERMANENTE FACE À DES QUESTIONS BRUTALES

Par Jean Blairon

*La FESEFA (Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes) nous a invités à donner notre lecture des enjeux qui traversent aujourd'hui les actions et le secteur de l'éducation permanente. Nous en proposons une analyse réflexive qui tente de mettre en lumière, au-delà de l'actualité, les questions de sens qui se posent au secteur.*

### UN CAPITAL SYMBOLIQUE NÉGATIF ?

Dans son travail réflexif sur l'œuvre de Pierre Bourdieu, Jean-Louis Fabiani rappelle l'importance du **capital symbolique**. Face aux autres formes de capital (économique, culturel, social), le capital symbolique a un statut particulier : il est une sorte « d'accélérateur d'accumulation » des autres formes de capital<sup>1</sup>, il désigne une capacité à activer les ressources qui permettent l'accumulation.

Dans un vocabulaire familier, le capital symbolique est un « pouvoir d'agir », un désir agissant (dans tel ou tel champ).

On commettrait toutefois une forte erreur si on ne retenait de ce concept qu'une forme d'énergie propre à un individu ou à un groupe.

Le capital symbolique est aussi lié au crédit dont on dispose (et qui est accordé par les protagonistes avec qui on est en relation directe ou indirecte), crédit dépendant lui-même de principes de légitimité qui, dans notre société, font l'objet de luttes permanentes quant à leur définition et leur influence.

Un groupe, un acteur, un secteur peuvent ainsi être dotés d'un **capital symbolique négatif** : pensons aux jeunes gens qu'on dit issus de l'immigration, qui font l'objet d'une stigmatisation quasi systématique, ou encore à l'acteur syndical, qui subit des manœuvres politiques et médiatiques permanentes visant à le décrédibiliser.

Une question très directe doit dès lors être posée : l'éducation permanente est-elle en passe d'être dotée d'un capital symbolique négatif ?

Ces derniers temps, en effet – en tout cas avant l'arrivée de la Ministre Greoli, qui pour la première fois, porte le titre de Ministre de l'éducation permanente – se sont exprimés de façon quasi publique des doutes sur l'utilité de son action (« ça ne sert à rien ») ou sur son manque prétendu de visibilité.

Ce dernier reproche est exprimé nonobstant l'intense travail de justification fourni annuellement par toutes les associations reconnues : chaque année, et de façon très approfondie tous les cinq ans, les associations rendent raison de leurs actions en les décrivant et en les analysant de manière critique. On peut dès lors s'étonner du non usage de ce travail et de cette production de sens alors même que des questions « existentielles » semblent posées aux yeux de certains.

1 J.-L. Fabiani, *Pierre Bourdieu, un structuralisme héroïque*, Paris, Seuil, avril 2016, p. 105.

Plus curieusement encore, dans certains cénacles, on semble requalifier les réalisations du secteur en problèmes.

Ainsi le « nouveau » décret a fait basculer les associations agréées dans une logique de production quantifiée : pour honorer ses engagements envers l'Etat, chaque association doit produire une quantité normée d'actions, qui est méticuleusement contrôlée par les Services du gouvernement. Il semble toutefois qu'aux yeux de certains, qui ne sont pas de simples citoyens, cette « production en masse » soit considérée comme un problème, quand on ne reproche pas aux associations elles-mêmes de « produire pour produire ».

Autre exemple criant : le Décret de 2003, dans son exposé des motifs, met l'accent sur la « transversalité des actions d'Education permanente ». Le terme transversalité est défini par la « diversification des champs d'activité des associations et des problématiques sociétales qu'elles abordent ». Pour autant, on voit poindre un incompréhensible soupçon sur les associations qui ont réellement diversifié leur champ d'activités ; on les accuserait facilement de poursuite illégitime de profit. Dans certains cas, l'énoncé du doute paraît même faire office de preuve suffisante.

Enfin, la contractualisation vétilleuse qui structure le Décret – l'atteinte des quantités normées est vérifiée de façon très approfondie par les pouvoirs publics – n'est pas respectée par ceux-ci : les associations ne sont pas financées comme le prévoit la Loi, alors même que ce qu'on exige d'elles en échange de ce qu'on ne paie pas n'est pas modifié.

C'est comme si, dans le cadre d'un contrat de leasing, le client ne s'acquittait de ses créances que « dans la mesure de ses disponibilités budgétaires »<sup>2</sup>...

Ce climat est désagréable.

Il doit cependant nous conduire, faisant de nécessité vertu, à approfondir nos fondamentaux et à aiguïser notre discours sur le sens de l'action.

Cependant, une question liminaire se pose.

L'action associative est-elle toujours considérée par les parlements et gouvernements pour les trois rôles qu'ils lui ont reconnus, à savoir :

« Dans une société en constante évolution, l'engagement de citoyens au sein d'associations et le rôle de celles-ci n'ont jamais été aussi essentiels. Les associations sont une richesse créatrice de richesses. En effet :

- En renforçant l'esprit critique, en favorisant l'émergence d'identités et de revendications collectives, en servant de lien et de relais entre les citoyens et les pouvoirs publics, les associations contribuent au renforcement de la démocratie ;
- En détectant des besoins nouveaux à tous les niveaux, ou encore en offrant des services fondamentaux aux personnes, les associations participent au renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité ;
- Enfin, par leurs ressources propres, par l'intermédiaire des emplois qu'elles créent – notamment avec l'aide des pouvoirs publics – et par l'esprit d'initiative qu'elles développent, elles constituent des agents économiques importants, créateurs d'emplois. »<sup>3</sup>

La première question qui se pose est donc celle du crédit dont jouit l'éducation permanente auprès des autorités : quel est exactement l'état de son capital symbolique ?

Corollairement, nous souhaiterions connaître, depuis l'adoption du Décret de 2003, l'état de la dette cumulée de l'Etat à l'égard du secteur : à combien au total, aujourd'hui, s'élèvent les restrictions qui lui ont été imposées depuis 2003, en matière d'emploi et d'activités, en dépit des engagements contractuels prévus par le texte légal ?

2 La métaphore commerciale ne nous paraît pas appropriée, mais c'est cette logique qui guide aujourd'hui l'action publique, qui aime à définir les citoyens comme des citoyens-clients...

3 C'est le texte de la « charte associative », adoptée par les gouvernements de la Fédération Wallonie Bruxelles et des régions wallonne et bruxelloise en 2009 et qui attend aujourd'hui encore sa concrétisation.

## POLITIQUE ET VISIBILITÉ

Michel de Certeau observe dans le train un cadre qui lit un magazine érotique.

Il écrit ce commentaire savoureux :

« L'employé ou le cadre moyen qui achète l'un de ces magazines en prenant le soir son train de banlieue y cherche-t-il une initiation ? Non, il ne demande pas à sa revue une leçon à mettre en pratique. Au contraire, il lit cela *parce que* précisément il ne le fera pas. C'est de la sexualité-fiction.

[...] D'où une première constatation : ce qui entre dans ce langage-là, c'est ce qui sort de la vie quotidienne et que la vie n'offre plus, soit du fait de la fatigue, soit parce qu'on n'ose plus penser à un changement du possible. (...) On le *voit*, faute de le *faire*. »<sup>4</sup>

On peut aujourd'hui dire de la politique ce que de Certeau disait du désir : plus on la donne à voir, moins elle se fait – « soit du fait de la fatigue, soit parce qu'on n'ose plus penser à un changement du possible ? »

La « communication » en tient lieu. Se donner à voir est le maître-mot. Mais le citoyen qui consomme cette politique sur papier/écran glacé, qui s'entend dire, lorsqu'il n'est pas d'accord, qu'on a manqué de pédagogie à son égard (et donc que son désaccord est le résultat d'une mauvaise compréhension de sa part) agit-il encore la politique ?

Le sociologue Michel Callon a parlé de « double coupure » cumulée : entre les professionnels de la politique et les citoyens qui les mandatent ; entre les experts (que mobilisent les premiers) et les profanes qui subissent leurs décisions. La double coupure produit la démission, le retrait, le doute sur la légitimité des acteurs.

Mais le désaveu des autorités est devenu plus profond. Leur désintéressement, leur indépendance par rapport aux dominants, leur respect même des lois qu'ils édictent sont gravement mis en doute, alors que les « affaires » se succèdent de façon quasi ininterrompue.

Le grave et injuste jugement de « tous pourris » progresse dans le corps social de façon préoccupante.

L'éducation permanente consiste à (re)faire de la politique là où elle tend à être rejetée.

Posons alors brutalement la question : peut-on (enfin) comprendre que l'éducation permanente n'a de chances d'y parvenir qu'à la condition qu'elle puisse montrer qu'elle échappe à la « dictature du visible », qui met en scène ce qui est à consommer plutôt qu'à agir ?

## CRITIQUE ET POLITIQUE

Préciser la dimension critique des actions politiques d'éducation permanente est dès lors essentiel dans le cadre que nous évoquons.

La pensée de Luc Boltanski est une référence précieuse en la matière.

Dans son ouvrage *De la critique, Précis de sociologie de l'émancipation*<sup>5</sup>, le sociologue met en débat le rôle que jouent les institutions dans une société.

Il montre qu'il revient aux institutions, en se mettant au-dessus de la mêlée des intérêts et des passions, de « dire ce qu'est la réalité », par exemple en statuant sur qui a droit à... ou en prenant de manière légitime les décisions de valorisation (accorder ou non un titre scolaire, déterminer qui gagne un concours de recrutement, qui a « payé sa dette à l'égard de la société », qui peut rester sur le sol

4 M. de Certeau, « Exotismes et ruptures du langage », in *La culture au pluriel*, Paris, UGE, 1974, pp. 36-37.

5 L. Boltanski, « Le pouvoir des institutions », *De la critique, Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, 2009.

national ou doit partir, etc.).

Sans instance prenant en charge « ce qu'il en est de la réalité », la vie sociale serait le théâtre de disputes sans fin.

Les institutions sont ainsi décrites comme des être moraux ; la notion d'intérêt public ou d'intérêt général indique bien le registre dans lequel on se trouve.

L'institution de la réalité ne peut en effet être arbitraire : elle cherche à se fonder en justice, notamment en déterminant des processus (dans le langage de Boltanski : des épreuves) qui permettent la justification des décisions. L'activité institutionnelle est donc réflexive (notamment dans la recherche qu'elle opère pour trouver des modes de justification légitime).

Mais la qualité de cette réflexivité est compromise ou menacée par le fait que l'être moral institutionnel est bien composé d'êtres de chair, toujours susceptibles quant à eux de se laisser mener par leurs intérêts ou leurs passions.

La qualité de la réflexivité institutionnelle dépend donc étroitement de sa soumission à la critique. La critique interroge l'institution sur l'adéquation de l'épreuve, sur les conditions de sa mise en œuvre ; plus radicalement, souvent, elle peut montrer le caractère inacceptable de la réalité instituée qui « passe à côté » du monde, le méprise ou le méconnaît.

L'éducation permanente est un semblable acteur critique.

Elle interroge la réalité telle qu'elle est instituée (a fortiori lorsque cette réalité est un faux-semblant, un « effet de comm ») en mettant en œuvre une réflexivité à propos de la réflexivité institutionnelle.

C'est à ce titre qu'elle est bien l'intermédiaire (le « relais ») entre les citoyens et les pouvoirs publics. Son pluralisme (toutes les sensibilités politiques sont engagées dans le travail d'éducation permanente) favorise la fiabilité de l'exercice critique, ainsi que sa complémentarité assumée avec les pouvoirs publics : ce sont donc deux acteurs réflexifs qui ont à confronter leurs points de vue, sachant que l'un est le garant de la légitimité de l'autre.

Il va sans dire que l'acteur critique ne peut se voir imposer ni interdire des objets d'étude (via des « thématiques » que lui assignerait une autorité publique, au prétexte de ses propres priorités) ; à charge pour lui de tout faire pour que la critique parvienne bien à son destinataire.

Par le biais de cette complémentarité conflictuelle, nous nous éloignons de la tendance à la désinstitutionnalisation qui progresse dans la société, en délégitimant le principe même de la représentation collective, voire l'existence d'acteurs collectifs<sup>6</sup>.

On comprendra l'amertume que peuvent ressentir les associations qui ont accepté de passer au crible de la critique les épreuves au travers desquelles les institutions disent ce qu'est la réalité pour les citoyens les moins favorisés et qui voient l'Etat ne pas respecter envers elles les engagements qui sont les siens au regard des épreuves qu'il a lui-même édictées.

C'est par exemple le cas pour une série d'associations qui, pour entrer dans le champ de l'éducation permanente, ont subi quatre années d'épreuves au terme desquelles elles ont acquis le droit d'être agréées pour un contrat-programme financé par l'Etat, droit qui se voit bafoué aujourd'hui par les mêmes pouvoirs publics « pour des raisons budgétaires »...

Des « raisons » qui sont en fait des choix qui ne disent pas leur nom, voire qui sont occultés ou soustraits au débat...

6 Exemple parmi bien d'autres : la revue *Alter Echos* consacre un article à de « nouvelles formes d'organisation », « La permaculture appliquée aux organisations ». On est étonné de lire ces propos dans la bouche d'un des promoteurs de cette « innovation » : « Nous-mêmes, nous avons créé une coopérative et non une asbl pour rester totalement cohérents. Les associations sont particulièrement subsidiées, orientées vers les financements de l'Etat. La permaculture, quant à elle, prône l'autonomie et la résilience. » (*Alter Echos*, n° 427, juillet 2016, p. 25).

« Respecte la loi que j'édicte et dont je m'exempte dans le même moment » est tout de même un « message » curieux sur la contractualisation qui relie les institutions de l'Etat et les associations.

## EDUCATION PERMANENTE ET CLASSES SOCIALES

Même s'il paraît superflu de rappeler ici que l'éducation permanente est l'héritière de l'action d'éducation des adultes prônée et pratiquée par les mouvements ouvriers<sup>7</sup>, il faut bien remarquer aujourd'hui que cet héritage tend à être mis en cause : le « public populaire », ainsi, non seulement n'est plus d'office jugé prioritaire, mais sa définition même (par exemple par un niveau de diplôme) semble ne plus faire référence d'office à l'appartenance à une classe sociale.

Nous pouvons reconnaître ici que le cadre d'analyse marxiste, miné par les errements de la « dictature du prolétariat », a perdu de son évidence et que le messianisme de la classe ouvrière survit difficilement à l'éclatement du groupe ouvrier, déchiré entre des aspirations à rejoindre le groupe moyen et la tendance à la précarisation, miné par des conflits larvés entre les « garantis » et les « non garantis », peinant parfois à intégrer les questions de diversité culturelle et de genres.

Mais est-ce une raison pour impuissantiser le groupe populaire en en donnant une image hâtivement construite : celle d'un agrégat d'exclus ? Et faut-il pour autant abandonner une lecture qui fait une place importante à la question des classes sociales ?

Un tel abandon nous rendrait aveugles aux nouvelles questions sociales qui se posent aujourd'hui, notamment dans le champ de l'éducation permanente.

Thierry Bodson, dans une interview accordée à *Agir par la culture*<sup>8</sup> en avait identifié deux :

- un déséquilibre budgétaire criant, au profit, d'une part, de productions culturelles de prestige et, d'autre part, d'une minorité « cultivée » ;
- une attention insuffisante aux travailleurs en tant que tels :

« Et puis surtout, et je ne veux pas être moraliste par rapport à l'ensemble des citoyens, mais comprendre que par le prisme de la culture, ils peuvent poser un regard critique sur l'évolution de la société, c'est quelque chose qui échappe complètement à une grande partie des travailleurs. En cela, il y a dans le monde d'aujourd'hui un échec de la culture. Pour ma part, je trouve que l'éducation permanente devrait s'adresser aux laborantins, à l'employé de banque, à l'informaticien. Ce sont les travailleurs actuels, et ceux de demain. Selon moi, l'éducation permanente ne parvient pas à accrocher, à ce que ces citoyens-là s'intéressent aux évolutions de la société. Il s'agit là d'un grand enjeu à côté duquel on est en train de passer. »

On pourrait, dans la même veine, se préoccuper du glissement du travail ouvrier, même industriel, vers un travail de traitement de l'information, ce qui, comme le remarque Jean Lojkin, conduit souvent à ce que des ouvriers fassent un travail de cadre sans la rétribution qui y est liée ; ou rappeler toute l'importance, dans la lutte contre la pauvreté, du droit fondamental au travail, pour s'opposer à l'assignation projetée d'un grand nombre de citoyens, via une prétendue allocation universelle, à un rôle de faux rentier soi-disant maître de ses choix (travail ou non travail) et de ses engagements (dans des « activités » supposées épanouissantes). Ou encore investiguer comment domination et exploitation peuvent se conjuguer (dans l'exigence de « l'implication totale » portée par le néo-management), comment la participation peut se confondre avec l'intégration forcée « à un ensemble sur lequel on ne pourra pas peser », selon le mot d'Alain Touraine.

Jean Lojkin situe la lecture de la société en termes de classes sociales par rapport à de nouveaux enjeux : la recomposition du salariat dans toute sa diversité en tant que classe sociale, la prise en

7 Les insurgés de la Commune de Paris revendiquaient par exemple, outre le droit absolu à s'associer, le droit à une éducation laïque et intégrale.

8 <http://agirparlaculture.be/index.php/portrait/94-thierry-bodson-a-la-recherche-dune-vraie-culture-wallonne>.

compte de son caractère multi-polaire, l'articulation des luttes sociales et des luttes culturelles (contre la domination masculine par exemple), la prise en compte du fait que des partis populistes d'extrême droite puissent devenir le premier parti ouvrier, par exemple en France.

« Entre le groupe ouvrier, les employés de l'administration, les professions de la culture, de la santé et les professions intellectuelles salariées, de nouveaux liens ne se tissent-ils pas, malgré les divisions statutaires, autour du travail d'information et de la relation de service ? »<sup>9</sup>

Des questions frontales se posent au secteur de l'éducation permanente en la matière : est-il en passe de devoir renier son héritage ouvrier ? Peut-il le garder authentique et vivant en tenant compte des évolutions majeures du champ socio-économique ? Pour quel public dans ce cas ?

En termes plus techniques, le Décret de 2003 fait la part belle à la conquête de droits et leur reconnaît une grande diversité : droits économiques, culturels, sociaux, environnementaux. Mais une lecture de l'éducation permanente qui ne ferait pas l'impasse sur la question des classes sociales ne pourrait que pointer que c'est bien la question de la **connexion de ces droits** qui est déterminante, surtout si on ne veut pas passer à côté de l'enjeu central de la recomposition du salariat dans toute sa diversité et en tant que classe sociale.

Si le secteur, comme on dit, au nom de ce dont il est l'héritier, voulait s'emparer de cet enjeu de recomposition, il conviendrait alors que soient systématiquement valorisés les croisements d'acteurs et les actions conjointes. Nous sommes à ce sujet très loin du compte, la crainte de chacun de ne pas « atteindre son quota » conduisant souvent à se centrer sur soi-même ; le travail collectif prend en effet beaucoup de temps.

Mais ne produit-on pas ainsi une fragmentation des acteurs furieusement homologue à la fragmentation sociale qu'il faudrait précisément combattre ?

## L'INDISPENSABLE TRANSVERSALITÉ

En passant en revue les fortes questions auxquelles l'éducation permanente et toute la vie associative sont aujourd'hui confrontées, on ne peut qu'être frappé par le fait qu'elles sont conduites à mener de difficiles actions de contre-pouvoir **dans tous les champs**.

Dans le champ politique, il s'agit, nous l'avons vu, de s'opposer à la « double coupure », à son dangereux colmatage par de la « comm », à la tendance à la désinstitutionnalisation, qui affaiblit tous les acteurs collectifs et en premier lieu le pouvoir régulateur de l'État.

Dans le champ médiatique, il faut bien combattre la prétention au monopole de la vérité que s'arrogent les médias, en confondant celle-ci avec la visibilité qu'ils orchestrent dans une concurrence exacerbée, qui produit paradoxalement dans leur chef des effets d'imitation en chaîne.

Le champ social confronte les acteurs et les groupes à une fragmentation qui est bien utile à leur exploitation et domination et doit les inviter à expérimenter des formes abouties de recomposition.

Il faut aussi dénoncer dans le champ économique la disparition organisée des acteurs au profit d'une domination impersonnelle (les marchés, les « raisons » budgétaires) qui se trouve favoriser néanmoins toujours les mêmes.

Dans le champ culturel, pourra-t-on changer radicalement de priorités en matière de publics et d'orientations ?

Peut-on avoir une chance de peser au travers de ces actions de contre-pouvoir en étant non seulement dominé, mais aussi isolé ?

9 J. Lojkine, *L'adieu à la classe moyenne*, Paris, La Dispute, 2005, p. 10.

L'éducation permanente et la vie associative ont certes besoin d'un soutien, mais celui-ci doit porter prioritairement sur une forme de capital symbolique approprié, notamment via le renforcement de son pouvoir d'agir en transversalité (en connectant les luttes, les acteurs, les actions), en perméabilité dans tous les secteurs, en alliance inédites qui dépassent les divisions statutaires, mais aussi bureaucratiques.

Pour cela, il faudra sortir au plus vite de l'ère du soupçon dans laquelle on a pu essayer de la faire plonger et faire respecter les engagements qui ont été pris dans le Décret de 2003.



*Pour citer cette analyse*

Jean Blairon, « Le secteur de l'éducation permanente face à des questions brutales », *Intermag.be*, analyses et études en éducation permanente, RTA asbl, septembre 2016, URL : [www.intermag.be/573](http://www.intermag.be/573).